

**E 6607**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2010-2011

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 23 septembre 2011

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 23 septembre 2011

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Virement de crédits** n° DEC 33/2011 - Section III - Commission - du budget  
général 2011





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 19 septembre 2011 (20.09)  
(OR. en)**

**14210/11**

**FIN 630**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: M. Janusz LEWANDOWSKI, Membre de la Commission européenne  
Date de réception: 16 septembre 2011  
Destinataire: M. Jacek DOMINIK, Président du Conseil de l'Union européenne  
Objet: Virement de crédits n° DEC33/2011 - Section III - Commission - du budget  
général 2011

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission DEC33/2011.

p.j. : DEC33/2011



# COMMISSION EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 13/09/2011

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2011  
SECTION III - COMMISSION TITRES 04, 13

## VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 33/2011

---

EN EUROS

### ORIGINE DES CRÉDITS

**DU CHAPITRE** - 0402 Fonds social européen

ARTICLE - 04 02 17 Fonds social européen (FSE) - Convergence

CE - 42 143 019

ARTICLE - 04 02 19 Fonds social européen (FSE) – Compétitivité régionale

CE - 93 013

**DU CHAPITRE** - 1304 Fonds de cohésion

ARTICLE - 13 04 02 Fonds de cohésion

CE - 51 309 830

### DESTINATION DES CRÉDITS

**AU CHAPITRE** - 1303 Fonds européen de développement régional et autres interventions régionales

ARTICLE - 13 03 16 Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence

CE 91 736 412

ARTICLE - 13 03 18 Fonds européen de développement régional (FEDER) – Compétitivité régionale

CE 1 809 450

## I. RENFORCEMENT

### I.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **13 03 16 - Fonds européen de développement régional (FEDER) - Convergence**

#### b) Données chiffrées à la date du 22/08/2011

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	23 657 525 715
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-6 391 165
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	23 651 134 550
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	23 290 891 979
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>360 242 571</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>451 978 983</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>91 736 412</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,39%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/08/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### d) Justification détaillée du renforcement

Lorsque le budget 2011 a été établi, la répartition des ajustements au titre du point 17 de l'accord interinstitutionnel n'était pas connue avec exactitude, ce qui signifie que des approximations ont été utilisées. Les allocations précises par fonds et par objectif étant à présent connues, du fait de l'ajustement des programmes opérationnels proposés par les États membres concernés, il est nécessaire de transférer les crédits d'engagement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion vers le Fonds européen de développement régional.

## I.B

### a) Intitulé de la ligne

#### 13 03 18 Fonds européen de développement régional (FEDER) – Compétitivité régionale

### b) Données chiffrées à la date du 22/08/2011

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 879 856 497
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	485 331
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 880 341 828
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 880 341 828
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>0</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>1 809 450</b>
<b>7. Renforcement proposé</b>	<b>1 809 450</b>
8. Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,05%
9. Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 23 §1 b et c du RF, calculé selon l'article 17bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/08/2011	0
3. Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a

### d) Justification détaillée du renforcement

Lorsque le budget 2011 a été établi, la répartition des ajustements au titre du point 17 de l'accord interinstitutionnel n'était pas connue avec exactitude, ce qui signifie que des approximations ont été utilisées. Les allocations précises par fonds et par objectif étant à présent connues, du fait de l'ajustement des programmes opérationnels proposés par les États membres concernés, il est nécessaire de transférer les crédits d'engagement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion vers le Fonds européen de développement régional.

## II. PRÉLÈVEMENT

### II.A

#### a) Intitulé de la ligne

#### **04 02 17 - Fonds social européen (FSE) - Convergence**

#### b) Données chiffrées à la date du 22/08/2011

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	7 748 847 361
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	6 391 165
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	7 755 238 526
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	7 648 626 265
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>106 612 261</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>64 469 242</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>42 143 019</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,54%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/08/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Lorsque le budget 2011 a été établi, la répartition des ajustements au titre du point 17 de l'accord interinstitutionnel n'était pas connue avec exactitude, ce qui signifie que des approximations ont été utilisées. Les allocations précises par fonds et par objectif étant à présent connues, du fait de l'ajustement des programmes opérationnels proposés par les États membres concernés, il est nécessaire de transférer les crédits d'engagement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion vers le Fonds européen de développement régional.

## II.B

### a) Intitulé de la ligne

#### 04 02 19 Fonds social européen (FSE) – Compétitivité régionale

### b) Données chiffrées à la date du 22/08/2011

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	3 204 966 611
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	-485 331
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	3 204 481 280
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	3 204 388 267
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>93 013</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>93 013</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,00%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/08/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Lorsque le budget 2011 a été établi, la répartition des ajustements au titre du point 17 de l'accord interinstitutionnel n'était pas connue avec exactitude, ce qui signifie que des approximations ont été utilisées. Les allocations précises par fonds et par objectif étant à présent connues, du fait de l'ajustement des programmes opérationnels proposés par les États membres concernés, il est nécessaire de transférer les crédits d'engagement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion vers le Fonds européen de développement régional.



## II.C

### a) Intitulé de la ligne

#### **13 04 02 - Fonds de cohésion**

### b) Données chiffrées à la date du 22/08/2011

	<b>CE</b>
1A. Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	11 073 646 193
1B. Crédits de l'exercice (AELE)	0
2. Virements	0
<hr/>	
3. Crédits définitifs de l'exercice (1A+1B+2)	11 073 646 193
4. Exécution des crédits définitifs de l'exercice	10 947 829 459
<hr/>	
<b>5. Crédits inutilisés/disponibles (3-4)</b>	<b>125 816 734</b>
<b>6. Besoins jusqu'à la fin de l'exercice</b>	<b>74 506 904</b>
<b>7. Prélèvement proposé</b>	<b>51 309 830</b>
8. Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (7/1A)	0,46%
9. Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 23 § 1 b et c du RF, calculé selon l'article 17 bis des modalités d'exécution par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a

### c) Recettes provenant de recouvrement reportées (C5)

	<b>CE</b>
1. Crédits disponibles en début d'année	0
2. Crédits disponibles à la date du 22/08/2011	0
3. Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a

### d) Justification détaillée du prélèvement

Lorsque le budget 2011 a été établi, la répartition des ajustements au titre de l'article 17 de l'accord interinstitutionnel n'était pas connue avec exactitude, ce qui signifie que des approximations ont été utilisées. Les allocations précises par fonds et par objectif étant à présent connues, du fait de l'ajustement des programmes opérationnels proposés par les États membres concernés, il est nécessaire de transférer les crédits d'engagement du Fonds social européen et du Fonds de cohésion vers le Fonds européen de développement régional.